



PROCÈS-VERBAL

De la séance ordinaire du Conseil de la Communauté métropolitaine de Québec, tenue au siège social de la CMQ, au 1130, route de l'Église, à Québec, arrondissement de Sainte-Foy-Sillery, à 17 h, le 13 décembre 2007.

Sont présents formant quorum:

M. le maire Marcel Corriveau, Saint-Augustin-de-Desmaures, vice-président du conseil
Mme la mairesse Danielle Roy Marinelli, Lévis, vice-présidente du comité exécutif
M. le préfet Henri Cloutier, MRC de La Côte-de-Beaupré
M. le préfet Michel Giroux, MRC de La Jacques-Cartier
M. le préfet Jean-Pierre Turcotte, MRC de L'Île-d'Orléans
Mme la conseillère Carole Bégin-Giroux, Québec
M. le conseiller André Demers, Québec
M. le conseiller Ralph Mercier, Québec
Mme la conseillère Denise Trudel, Québec
M. le conseiller Patrick Paquet, Québec
M. le conseiller Conrad Verret, Québec
M. le conseiller Jean-Pierre Bazinet, Lévis
M. le conseiller Jean-Claude Bouchard, Lévis
M. le conseiller Jean-Luc Daigle, Lévis
Mme la conseillère Anne Ladouceur, Lévis

Est absent :

M. le maire Régis Labeaume, Québec, président

Un poste est toujours vacant suite à la démission de madame Ann Bourget le 19 octobre 2007.

Sont également présents :

M. Marc Rondeau, directeur général
M^e Pierre Rousseau, secrétaire

Ouverture de la séance

Période de recueillement et la séance est ouverte et présidée par M. Marcel Corriveau, vice-président du conseil.

Adoption de l'ordre du jour

Résolution n° C-2007-86

Sur proposition de M. Henri Cloutier, préfet de la MRC de La Côte-de-Beaupré, appuyée par M. Jean-Claude Bouchard, conseiller de la Ville de Lévis, il est unanimement résolu :

D'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

Adoptée

Approbation des procès-verbaux des séances tenues le 22 novembre 2007

Résolution n° C-2007-87

Sur proposition de M. Ralph Mercier, conseiller de la Ville de Québec, appuyée par M. Michel Giroux, préfet de la MRC de La Jacques-Cartier, il est unanimement résolu :

D'approuver les procès-verbaux des séances tenues le 22 novembre 2007.

Adoptée

Transport en commun métropolitain – Projet inter-rives / Voies réservées

Résolution n° C-2007-88

Sur proposition de M. Jean-Pierre Bazinet, conseiller de la Ville de Lévis, appuyée par M. André Demers, conseiller de la Ville de Québec, il est unanimement résolu :

D'autoriser la direction générale à convenir d'un projet d'entente de partenariat avec le ministère des Transports du Québec, les villes de Québec, de Lévis et les sociétés de transport et à soumettre celui-ci à la prochaine séance du conseil, pour adoption.

De prévoir à cet effet l'engagement d'une somme de 75 000 \$ provenant de la CMQ, financée à même le budget 2008 au poste « Honoraires professionnels ».

D'autoriser la direction générale à effectuer des démarches auprès de la ville de Québec dans le but d'obtenir une contribution financière de 50 000 \$.

Référence : Mémoire du 13 décembre 2007
 Certificat du
 trésorier : CT-2008-001
 Responsable : Direction générale

Adoptée

Adoption du règlement N° 2007-26

Résolution n° C-2007-89

Sur proposition de M^{me} Danielle Roy Marinelli, mairesse de la Ville de Lévis, appuyée par M^{me} Carole Bégin-Giroux, conseillère de la Ville de Québec, il est unanimement résolu :

D'adopter le règlement n° 2007-26 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires.

Référence : Mémoire du 19 novembre 2007
 Responsable : Secrétaire-trésorier

Adoptée

Virement de crédits

Résolution n° C-2007-90

Sur proposition de M^{me} Anne Ladouceur, conseillère de la Ville de Lévis, appuyée par M. Michel Giroux, préfet de la MRC de La Jacques-Cartier, il est unanimement résolu :

De virer au budget 2008, un montant de 15 000 \$ des contingences et imprévus à la fonction transport pour couvrir les frais relatifs à la rémunération et aux avantages sociaux résultant de l'engagement temporaire d'un conseiller en transport (Résolution E-2007-89).

Référence : Mémoire du 13 décembre 2007
 Responsable : Secrétariat et trésorerie

Adoptée

Avis sur une demande d'exclusion à la zone agricole de Sainte-Anne-de-Beaupré

Résolution n° C-2007-91

Sur proposition de M. Henri Cloutier, préfet de la MRC de La Côte-de-Beaupré, appuyée par M. Jean-Pierre Turcotte, préfet de la MRC de L'Île-d'Orléans, il est unanimement résolu :

De transmettre à la Commission de protection du territoire agricole (CPTAQ) l'avis que la Communauté métropolitaine de Québec (CMQ) est favorable à l'exclusion des lots 101 et 115-1 propriété des Sœurs Franciscaines Missionnaires de Marie mais qu'elle s'oppose à l'exclusion de la zone agricole des autres lots faisant l'objet de la demande d'exclusion 354899 tant que l'examen des modifications aux périmètres urbains de la Côte-de-Beaupré n'aura pas fait l'objet d'un examen régional et d'un consensus quant à la nécessité de les exclure pour répondre à des besoins d'urbanisation démontrés lors de l'exercice d'élaboration du schéma métropolitain d'aménagement et de développement (SMAD).

Référence : Mémoire du 6 décembre 2007
 Responsable : Aménagement du territoire

Adoptée

Avis de la CMQ relatif à une demande d'exclusion de la zone agricole de la municipalité de L'Ange-Gardien

Résolution n° C-2007-92

Sur proposition de M. Henri Cloutier, préfet de la MRC de La Côte-de-Beaupré, appuyée par M. Jean-Luc Daigle, conseiller de la Ville de Lévis, il est unanimement résolu :

D'émettre un avis défavorable à l'égard de la demande d'exclusion à la zone agricole présentée par la municipalité de L'Ange-Gardien à la Commission de protection du territoire agricole (CPTAQ) dans le dossier 353790 à la lumière de l'avis des membres du Comité consultatif agricole de la CMQ et de la commission Aménagement du territoire.

Le Comité consultatif agricole et la commission Aménagement du territoire sont d'avis qu'un exercice de planification régionale relatif au réajustement des périmètres d'urbanisation doit au préalable être effectué en concertation avec les intervenants de la MRC de La Côte-de-Beaupré. Cet exercice à réaliser s'inscrit dans la démarche d'élaboration du Schéma métropolitain d'aménagement et de développement de la CMQ.

Référence : Mémoire du 6 décembre 2007
 Responsable : Aménagement du territoire

Adoptée

Avis sur une demande d'exclusion à la zone agricole de Saint-Augustin-de-Desmaures

Résolution n° C-2007-93

Sur proposition de M. André Demers, conseiller de la Ville de Québec, appuyée par M. Conrad Verret, conseiller de la Ville de Québec, il est unanimement résolu :

De transmettre à la Commission de protection du territoire agricole (CPTAQ) l'avis que la Communauté métropolitaine de Québec (CMQ) est favorable à l'exclusion de la zone agricole du secteur « Terre Couture » et du secteur « Jean-Juneau » tel que définis dans la demande d'exclusion numéro 352367.

Référence : Mémoire du 6 décembre 2007
 Responsable : Aménagement du territoire

Adoptée

Avis sur le règlement de contrôle intérimaire n° 105-07 de la MRC de Charlevoix

Résolution n° C-2007-94

Sur proposition de M. Michel Giroux, préfet de la MRC de La Jacques-Cartier, appuyée par M^{me} Carole Bégin-Giroux, conseillère de la Ville de Québec, il est unanimement résolu :

D'émettre à la ministre des Affaires municipales et des Régions un avis favorable à l'entrée en vigueur du règlement de contrôle intérimaire n° 105-07 de la MRC de Charlevoix relatif à l'implantation d'éoliennes dans la mesure où des dispositions visant la protection des paysages visibles à partir de la route 169 localisée sur le territoire de la CMQ seront intégrées au règlement de contrôle intérimaire n° 105-07 de la MRC de Charlevoix.

Référence : Mémoire du 6 décembre 2007
Responsable : Aménagement du territoire

Adoptée

Bordereau d'information

Résolution n° C-2007-95

Sur proposition de M^{me} Danielle Roy Marinelli, mairesse de la Ville de Lévis, appuyée par M^{me} Carole Bégin-Giroux, conseillère de la Ville de Québec, il est unanimement résolu :

De prendre acte du bordereau d'information en date du 13 décembre 2007 contenant les points suivants :

- a) Procès-verbal de la séance du comité exécutif de la CMQ du 8 novembre 2007.
- b) Lettre du 16 novembre 2007 de la ministre des Affaires municipales et des Régions adressée à monsieur Jean-Pierre Turcotte, préfet de la MRC de l'Île d'Orléans, concernant la conformité du règlement numéro 001-2007 concernant une modification au schéma révisé de la MRC de l'île d'Orléans. (Résolution de la CMQ C-2007-44)
- c) Liste des factures de plus de 2 000 \$ avec un total de plus de 25 000 \$ pour la période du 1^{er} janvier au 30 novembre 2007.
- d) Invitation aux médias à une conférence de presse pour rendre publics les résultats de l'étude du Conference Board du Canada sur la performance économique de la région métropolitaine de Québec comparée à celle de 19 autres villes canadiennes et américaines.
- e) Lettre du 11 décembre 2007 de l'Office des transports du Canada acceptant un délai jusqu'au 29 février 2008 pour déposer des commentaires concernant l'ébauche des *Lignes directrices sur la résolution des plaintes relatives au bruit et aux vibrations ferroviaires en vertu de la Loi sur les transports au Canada*. (Résolution de la CMQ C-2007-84)
- f) Document relatif à une consultation de la Commission des transports et de l'environnement de l'Assemblée nationale du Québec, à l'égard de la gestion des matières résiduelles au Québec.

Adoptée

Période d'intervention des membres du conseil

Intervention de M. Jean-Luc Daigle sur le résultat des élections municipales survenues le 2 décembre 2007 à la Ville de Québec.

Félicitations à M. Régis Labeaume

Résolution n° C-2007-96

Sur proposition de M. Jean-Luc Daigle, conseiller de la Ville de Lévis, appuyée par tous les autres membres du conseil, il est unanimement résolu :

D'adresser les félicitations du conseil à M. Régis Labeaume pour son élection comme maire de la Ville de Québec lors des élections tenues le 2 décembre 2007 et son entrée en fonction comme président de la Communauté métropolitaine de Québec (CMQ).

Adoptée

Remerciements à M^{me} Ann Bourget

Résolution n° C-2007-97

Sur proposition de M. Jean-Luc Daigle, conseiller de la Ville de Lévis, appuyée par tous les autres membres du conseil, il est unanimement résolu :

D'adresser les remerciements du conseil à M^{me} Ann Bourget pour tous les services rendus à la Communauté métropolitaine de Québec (CMQ) pendant les années où elle a siégé sur la commission Environnement et au conseil de la CMQ.

Adoptée

Période de questions du public

Aucune question du public.

Clôture de la séance

Résolution n° C-2007-98

Sur proposition de M^{me} Anne Ladouceur, conseillère de la Ville de Lévis, appuyée par M. Michel Giroux, préfet de la MRC de La Jacques-Cartier, il est unanimement résolu :

De lever la séance.

Adoptée


VICE-PRÉSIDENT


SECRÉTAIRE